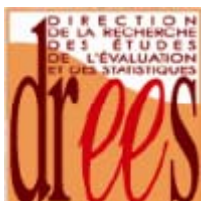


Le nombre d'allocataires du RMI au 30 septembre 2008

Au 30 septembre 2008, en Métropole et dans les départements d'Outre-mer (DOM), 1,13 million de foyers perçoivent le revenu minimum d'insertion (RMI) versé par les caisses d'Allocations familiales (CAF). Ce nombre, en données corrigées des variations saisonnières (CVS), a diminué de 0,8 % au troisième trimestre 2008. Sur un an, de septembre 2007 à septembre 2008, la baisse est de 4,0 %. Les effectifs du RMI restent ainsi orientés à la baisse malgré la détérioration du marché du travail. En effet, la conjoncture se répercute avec un certain retard sur le nombre de personnes susceptibles d'avoir recours à ce minimum social. En outre, la remontée du nombre de demandeurs d'emploi ce trimestre s'est accompagnée d'une remontée du taux de couverture de l'indemnisation chômage. Ceci s'explique par le fait qu'après trois années de conjoncture favorable, les actifs sont plus nombreux à avoir acquis des droits à indemnisation.

Par ailleurs, le nombre de titulaires de contrats aidés [contrats d'avenir et contrats insertion - revenu minimum d'activité (CI-RMA)] a diminué ce trimestre. La baisse est de 9,8 % en glissement annuel.

Le bilan des évolutions des effectifs du RMI depuis mi-2006 met en avant une baisse historique. En deux ans, de la mi-2006 à la mi-2008, le nombre d'allocataires a chuté de 142 000 personnes, soit une baisse de 11 %.



Fin septembre 2008, le nombre d'allocataires payés au titre du revenu minimum d'insertion (RMI), en Métropole et dans les départements d'Outre-mer (DOM), s'élève à 1,13 million en données corrigées des variations saisonnières (CVS). Ce nombre diminue de 0,8 % au troisième trimestre 2008, et de 4,0 % entre septembre 2007 et septembre 2008 (tableau 1 et encadré 1).

Malgré la remontée du chômage, le nombre d'allocataires du RMI reste en baisse au troisième trimestre 2008

L'évolution du nombre d'allocataires payés au titre du RMI est liée à la conjoncture du marché du travail, ainsi qu'à l'évolution des conditions d'indemnisation du chômage. La conjoncture se répercute avec un certain retard sur le nombre de personnes susceptibles d'avoir recours à ce minimum social. Ce décalage peut expliquer en partie la poursuite de la baisse des effectifs du RMI ce trimestre, malgré la détérioration du marché du travail.

En France métropolitaine, l'emploi salarié des secteurs principalement marchands non agricoles est en légère baisse de 0,1 % au troisième trimestre 2008 (tableau 2). Sur un an, l'évolution est de + 0,4 %. Après trois années de baisse continue, le chômage repart à la hausse depuis l'été 2008.

Le nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) de catégories 1 et 6 augmente ainsi de 2,2 % au troisième trimestre 2008 et de 0,2 % sur un an, entre septembre 2007 et septembre 2008. Toutefois, cette remontée du chômage s'accompagne d'une hausse du taux de couverture de l'indemnisation (+ 0,3 point entre juin et septembre 2008).

En effet, après trois années de conjoncture favorable, les actifs sont plus nombreux à avoir acquis des droits à indemnisation. Ainsi, le nombre de chômeurs qui ne sont indemnisés ni par l'assurance chômage, ni par le régime de solidarité, population plus susceptible de recourir au RMI, augmente moins que l'ensemble des chômeurs. Il s'accroît de 0,5 % sur le troisième trimestre et reste en diminution sur un an (0,8 % entre septembre 2007 et septembre 2008).

Le nombre d'allocataires bénéficiant d'une mesure d'intéressement diminue au troisième trimestre 2008

Au cours du troisième trimestre 2008, 38 000 allocataires payés au titre du RMI ont repris une activité et bénéficient pendant une période de trois mois du cumul intégral de leur allocation avec leur revenu d'activité (tableau 3). Ce nombre est légèrement plus faible que les trimestres précédents.

Tableau 1 - Nombre d'allocataires du RMI payés en fin de trimestre (données CVS, Métropole et DOM, en milliers)

	Septembre 2007	Décembre 2007	Mars 2008	Juin 2008	Septembre 2008	Variation sur trois mois (en %)	Variation sur un an (en %)
Ensemble des allocataires payés au titre du RMI	1 174	1 155	1 134	1 136	1 127	- 0,8	- 4,0

Source : CNAF - DSER.

Tableau 2 - Le marché de l'emploi (données CVS, Métropole*, en milliers)

	Septembre 2007	Décembre 2007	Mars 2008	Juin 2008	Septembre 2008	Variation sur trois mois (en %)	Variation sur un an (en %)
Emploi salarié dans les secteurs principalement marchands non agricoles (1)	15 958,8	16 019,5	16 067,3	16 039,8	16 029,0	- 0,1	+ 0,4
DEFM des catégories 1 et 6	2 393,8	2 347,5	2 354,3	2 345,0	2 397,7	+ 2,2	+ 0,2
Chômeurs non indemnisés (1) (2)	1 404,8	1 352,6	1 380,5	1 387,6	1 393,9	+ 0,5	- 0,8
Taux de couverture de l'indemnisation chômage (RAC + solidarité) (1) (2)	60,4%	60,9%	59,9%	59,4%	59,7%	+ 0,3 point	- 0,7 point

Source : INSEE-DARES, UNEDIC. (*) Les données relatives au marché du travail dans les DOM n'étant pas disponibles.

(1), données provisoires, (2), indicateurs calculés au sein des catégories 1 à 3, 6 à 8 et dispensés de recherche d'emploi.

Note : Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) de catégories 1 et 6 recouvrent les personnes inscrites à l'ANPE déclarant être à la recherche d'un emploi à temps plein et à durée indéterminée, la catégorie 6 correspondant aux personnes ayant exercé une activité réduite de plus de 78 heures au cours du mois.

Tableau 3 - Nombre d'allocataires payés au titre du RMI et bénéficiant d'une mesure d'intéressement en fin de trimestre (données brutes, Métropole et DOM, en milliers)

	Septembre 2007	Décembre 2007	Mars 2008	Juin 2008	Septembre 2008	Variation sur un an (en %)
Allocataires bénéficiant d'une mesure d'intéressement antérieure à la réforme	19	10	8	7	6	- 67,8
Allocataires bénéficiant d'une nouvelle mesure d'intéressement	99	89	85	86	78	- 21,1
• dont cumul intégral du RMI et des revenus d'activité	43	43	39	41	38	- 12,7
Allocataires bénéficiant d'une mesure d'intéressement (1)	117	99	93	93	84	- 28,3
Allocataires ne bénéficiant d'aucune mesure d'intéressement	1 043	1 052	1 049	1 031	1 024	- 1,8
Ensemble des allocataires payés au titre du RMI	1 160	1 151	1 142	1 124	1 108	- 4,5

Source : CNAF - DSER.

Notes : Ce tableau est susceptible d'être impacté par la mise en place des expérimentations du RSA (voir encadré 2). En septembre 2008, on dénombre environ 6 000 bénéficiaires du RSA, payés au titre du RMI, qui sont comptabilisés dans le total « ensemble des allocataires payés au titre du RMI ». (1) Un même foyer allocataire peut bénéficier simultanément de plusieurs mesures d'intéressement (antérieure à la réforme ou nouvelle) : cette ligne ne correspond pas forcément à la somme des lignes précédentes. (2) Cette évolution est calculée à partir de données brutes et diffère donc légèrement de celle présentée dans le tableau 1 (- 4 %), laquelle est calculée à partir de données CVS après correction des revalorisations du barème (encadré 1).

Tableau 4 - Nombre de bénéficiaires d'une mesure d'intéressement, payés ou non au titre du RMI, en fin de trimestre (données brutes, Métropole et DOM, en milliers)

	Septembre 2007	Décembre 2007	Mars 2008	Juin 2008	Septembre 2008	Variation sur un an (en %)
Ensemble des bénéficiaires d'une ancienne mesure d'intéressement, payés ou non au titre du RMI	19	10	8	7	6	- 67,8
Ensemble des bénéficiaires d'une nouvelle mesure d'intéressement, payés ou non au titre du RMI (1)	203	176	172	172	158	- 21,9
• dont cumul intégral du RMI et des revenus d'activité	43	43	39	41	38	- 12,7
• dont bénéficiaires d'un intéressement proportionnel au titre du RMI	49	35	34	33	31	- 36,7
• dont bénéficiaires d'une prime forfaitaire mensuelle au titre du RMI	112	99	101	100	90	- 19,2
Ensemble des bénéficiaires d'une mesure d'intéressement (ancienne ou nouvelle), payés ou non au titre du RMI (2)	221	186	181	179	164	- 25,7

Source : CNAF - DSER.

Notes : (1) Un même foyer allocataire peut bénéficier simultanément de plusieurs mesures d'intéressement (cumul intégral, intéressement proportionnel, prime forfaitaire mensuelle) : cette ligne ne correspond donc pas forcément à la somme des trois lignes suivantes. (2) Un même foyer allocataire peut bénéficier de plusieurs mesures d'intéressement (antérieure à la réforme ou nouvelle) : cette ligne ne correspond donc pas forcément à la somme des deux premières lignes.

Tableau 5 - Nombre d'allocataires ayant un droit ouvert au RMI et bénéficiant d'un CI-RMA ou d'un contrat d'avenir, en fin de trimestre (données brutes, Métropole et DOM, en milliers)

	Septembre 2007	Décembre 2007	Mars 2008	Juin 2008	Septembre 2008	Variation sur un an (en %)
Allocataires du RMI bénéficiant d'un CI-RMA	13	13	13	12	12	- 9,1
Allocataires du RMI bénéficiant d'un contrat d'avenir	64	66	65	64	58	- 10,0
Ensemble des allocataires bénéficiant d'un CI-RMA ou d'un contrat d'avenir (1)	77	78	77	76	69	- 9,8
• dont allocataires payés au titre du RMI (2)	19	20	20	20	18	- 7,8

Source : CNAF - DSER.

Notes : (1) Un même foyer allocataire peut bénéficier simultanément d'un CI-RMA et d'un contrat d'avenir : cette ligne ne correspond pas forcément à la somme des lignes précédentes. (2) Seul un quart des allocataires qui bénéficient d'un CI-RMA ou d'un contrat d'avenir sont payés au titre du RMI. En effet, l'aide forfaitaire départementale accordée à l'employeur vient en déduction de la prestation RMI. La majorité des allocataires ne perçoivent donc plus de RMI et ne sont donc pas comptabilisés parmi les 1,11 million d'allocataires.

Encadré 1

Sources et méthodes

Les données utilisées pour l'analyse conjoncturelle du nombre d'allocataires sont celles de l'ensemble des régimes à l'exception de la Mutualité sociale agricole [MSA (environ 2 % du nombre total d'allocataires en 2007)]. Ces données proviennent de l'exploitation des fichiers statistiques mensuels exhaustifs des caisses d'Allocations familiales (CAF). Elles sont calées sur les dénombrements trimestriels effectués à partir d'un fichier délivrant une photographie des allocataires à la fin des mois de mars, juin, septembre et décembre.

Les données globales (tableau 1) sont aussi traitées pour neutraliser l'effet des variations saisonnières et des revalorisations du barème. On englobe sous le terme CVS l'ensemble de ces corrections.

Fin septembre 2008, on compte ainsi 90 000 bénéficiaires d'une prime forfaitaire mensuelle (tableau 4), dont un cinquième continuent de percevoir une allocation RMI. Au total, au 30 septembre 2008, on dénombre environ 164 000 bénéficiaires d'une mesure d'intéressement, payés ou non au titre du RMI.

Le nombre de bénéficiaires de contrats d'avenir et de CI-RMA diminue

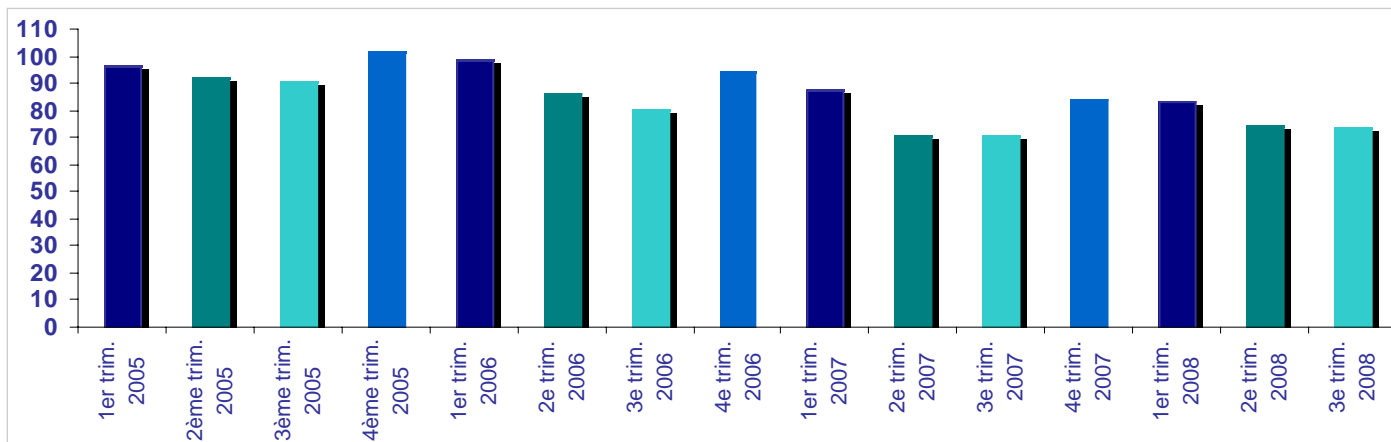
Le nombre de titulaires d'un contrat d'avenir ou d'un contrat insertion - revenu minimum d'activité (CI-RMA) a diminué au troisième trimestre 2008 (tableau 5). En glissement annuel, la baisse est de 9,8 %. Ainsi, fin septembre 2008, environ 69 000 allocataires ayant un droit ouvert au RMI, qu'ils soient ou non payés à ce titre, bénéficient de tels contrats (58 000 d'un contrat d'avenir et 12 000 d'un CI-RMA). Ce nombre était resté stable (entre 76 000 et 78 000) au cours des quatre trimestres précédents.

Parmi l'ensemble des titulaires de ces contrats, seuls 18 000 continuent à percevoir effectivement un paiement au titre du RMI au troisième trimestre 2008, soit environ un quart d'entre eux.

En effet, l'accès des allocataires du RMI à ces contrats spécifiques peut ou non s'accompagner de la poursuite du versement de l'allocation.

Plus largement, 84 000 allocataires payés au titre du RMI bénéficient d'une mesure d'intéressement à la reprise d'activité au 30 septembre 2008, un effectif en nette diminution par rapport aux trimestres précédents. Le nouveau système d'intéressement (en place depuis le 1er octobre 2006) comprend, pour les allocataires qui reprennent une activité d'au moins 78 heures par mois, une période de versement d'une prime mensuelle forfaitaire pendant laquelle ils ne sont plus forcément payés au titre du RMI (voir Cazain *et al.*, 2007).

Graphique 1 - Nombre d'ouvertures de droit au RMI au cours du trimestre (données brutes, Métropole et DOM, en milliers)



Source : CNAF - DSER.

Note : Les données du troisième trimestre 2008 sont provisoires.

Encadré 2

Au 30 septembre 2008, environ 14 000 foyers sont inscrits dans le dispositif RSA au titre du RMI

Depuis juin 2007, les conseils généraux ont la possibilité d'expérimenter sur une partie de leur territoire un revenu de solidarité active (RSA) pour les bénéficiaires du RMI, en dérogeant au dispositif d'intéressement de droit commun. Le principe général du RSA, expérimenté dans 34 départements, est similaire à celui du mécanisme d'intéressement proportionnel, mais avec un taux d'abattement généralement plus favorable (variable selon les départements), et non limité dans le temps (le terme est uniquement fixé par la durée de l'expérimentation) :

- pendant les trois premiers mois d'activité, l'allocataire cumule intégralement son revenu d'activité avec son allocation ;
- pendant les mois suivants, l'allocataire cumule 60 à 70 % de son revenu d'activité avec son allocation. Lorsque cette règle ne lui est pas favorable par rapport au dispositif d'intéressement de droit commun, une « clause de sauvegarde » peut être appliquée.

Au 30 septembre 2008, environ 14 000 foyers sont inscrits dans le dispositif RSA au titre du RMI⁽¹⁾. On estime à 13 000 le nombre de bénéficiaires du RSA *stricto sensu* et à 1 000 ceux qui bénéficient de la clause de sauvegarde anticipée. Parmi les 14 000 foyers inscrits dans le dispositif RSA, 6 000 foyers sont payés au titre du RMI.

(1) Ce chiffre concerne uniquement les allocataires relevant des CAF (hors MSA).

Par exemple, une personne seule sans enfant, embauchée en contrat d'avenir et qui perçoit le RMI garde un « droit ouvert au RMI », mais n'est plus effectivement « payée au titre du RMI », car le montant de son allocation est intégralement versé à son employeur par le département. Elle continue toutefois de bénéficier de droits connexes, tels que l'accès à la couverture maladie universelle (CMU).

Le nombre d'ouvertures de droit reste relativement faible au troisième trimestre 2008

La diminution du nombre d'allocataires payés au titre du RMI observée au 30 septembre 2008 est en partie liée à l'évolution du nombre d'ouvertures de droit (graphique 1). On entend par nombre d'ouvertures de droit le nombre d'allocataires ayant déposé au cours du trimestre une demande de prise en charge et ayant bénéficié d'un paiement. Au troisième trimestre 2008, selon les données provisoires, ce nombre est en légère augmentation par rapport à celui observé au troisième trimestre 2007, mais il reste à un niveau assez faible comparé à ceux de 2005 et 2006.

Retour sur deux années de baisse du nombre d'allocataires du RMI

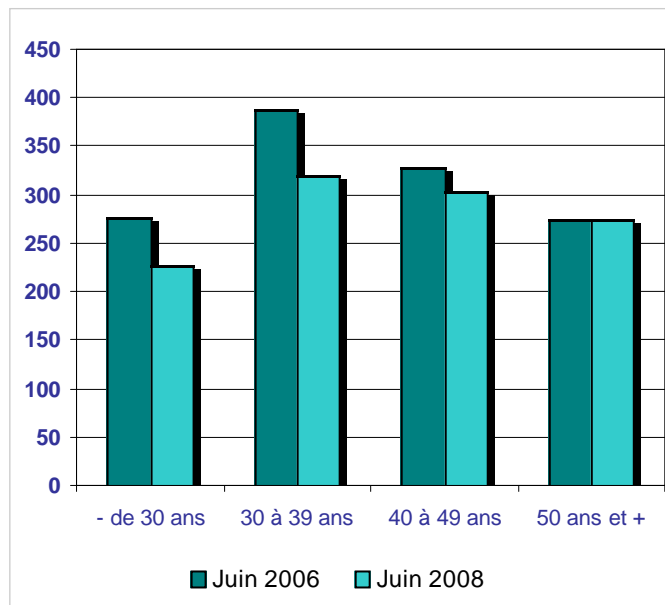
Le nombre d'allocataires du RMI payés par les CAF est orienté à la baisse depuis la mi-2006. En deux ans, de la mi-2006 à la mi-2008, l'effectif brut a diminué de 142 000 personnes, soit 11 %. Cette évolution est exceptionnelle au regard de l'histoire du minimum social. Auparavant, le nombre d'allocataires payés par les CAF n'avait connu qu'une seule période de baisse durable, entre la fin 1999 et le début 2002, mais d'ampleur beaucoup plus faible (en deux ans, de la fin 1999 à la fin 2001, 69 000 personnes, soit 6 %).

La baisse des effectifs du RMI depuis mi-2006 découle en premier lieu de l'amélioration sensible de l'emploi et du développement des contrats d'avenir et CI-RMA au cours des trois dernières années. Elle s'explique aussi en partie par le changement du système d'intéressement à la reprise d'emploi : depuis la loi « retour à l'emploi » du 23 mars 2006, entrée en application à partir d'octobre 2006, les personnes reprenant un emploi restent moins longtemps dans les fichiers des allocataires payés (cf. Cazain *et al.*, 2007). Pour apprécier, au-delà de cet effet « mécanique », l'amélioration socio-économique « réelle » reflétée par les chiffres du RMI, on peut considérer l'évolution du nombre d'allocataires ne bénéficiant d'aucune mesure d'intéressement. Ce nombre n'est en effet pas impacté par la réduction de la durée d'intéressement. Cet effectif a diminué de 8,5 % entre juin 2006 et juin 2008, ce qui reflète bien une amélioration très importante.

■ Pour en savoir plus

- Cazain S., Donné S., Hennion M. et Nauze-Fichet E. : *Le nombre d'allocataires du RMI au 31 mars 2007*, *l'e-ssentiel*, 2007, n° 62, et *Etudes et Résultats*, 2007, n° 579.
- Cazain S., Donné S., Le dispositif d'intéressement à la reprise d'activité des allocataires du RMI, *l'e-ssentiel*, 2007, n° 67.

Graphique 2 - Nombre d'allocataires du RMI par tranche d'âge (données brutes, Métropole et DOM, en milliers)



Source : CNAF - DSER.

Par ailleurs, la baisse des effectifs du RMI est très concentrée sur les foyers dont le représentant administratif est âgé de moins de 40 ans [(18 % contre 4 % pour les 40 ans et plus) graphique 2]. Au-delà de l'effet du vieillissement de la population, cette évolution traduit avant tout la plus grande facilité des personnes les plus jeunes, qui sont aussi en général celles ayant le moins d'ancienneté dans le RMI, à retrouver un emploi.

A l'inverse, les allocataires les plus âgés ou les plus anciens dans le RMI ont plus de difficultés à bénéficier des embellies du marché du travail. Ceci peut refléter des réticences de la part de certains employeurs, face à leur âge ou à leur parcours. Des problèmes de santé plus fréquents peuvent également expliquer le retrait de certaines personnes du marché du travail. Sur longue période, depuis la création du RMI, on observe d'ailleurs une hausse continue du nombre d'allocataires âgés de plus de 50 ans.

Marie Hennion-Aouriri et Emmanuelle Nauze-Fichet ■

Ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité
Ministère de la santé, de la jeunesse et des sports
Ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique - DREES

Isabelle Mirouse ■

Département des statistiques, des prévisions et des analyses - CNAF

Directeur de la Publication
Hervé Drouet
Directrice de la rédaction
Hélène Paris
Directrice adjointe de la rédaction
Delphine Chauffaut
Rédactrice en chef et abonnements
Lucienne Hontarrède
Secrétaire de rédaction
Patricia Lefebvre
Maquettiste - mise en page
Ysabelle Michelet
Contact : lucienne.hontarrede@cnaf.fr
Tél. : 01 45 65 57 14

CNAF - 32 avenue de la Sibelle
75685 Paris Cedex 14
Tél. : 01 45 65 52 52
N° ISSN : 1638 - 1769